

# **OUTIL D'ÉVALUATION DU RISQUE CHIMIQUE ET GUIDE DE SÉLECTION DU TYPE DE DOUCHE D'URGENCE**

---

Service santé au travail  
Direction de santé publique  
Centre intégré de santé et de services sociaux du Saguenay–Lac-Saint-Jean

Mai 2018

## **TITULAIRE**

© Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux (CIUSSS) du Saguenay–Lac-Saint-Jean

## **AUTEUR**

Harold Bherer, B.Sc., conseiller en soins infirmiers, service santé au travail  
CIUSSS du Saguenay–Lac-Saint-Jean (siège social)

## **MEMBRES DU COMITÉ**

Annie Pageau, infirmière clinicienne, CIUSSS du Saguenay–Lac-Saint-Jean (CLSC de Chicoutimi)  
Guylaine Lalancette, infirmière clinicienne, CIUSSS du Saguenay–Lac-Saint-Jean  
(CLSC Les Jardins du Monastère)  
Stéphanie Boily, infirmière clinicienne, CIUSSS du Saguenay–Lac-Saint-Jean (CLSC de Roberval)  
Annie Lavoie, infirmière clinicienne, CIUSSS du Saguenay–Lac-Saint-Jean (CLSC d’Alma)  
Réjean Boulanger, infirmier, Centre régional de santé et de services sociaux (CRSSS) de la Baie-James

## **RÉVISION**

Ce document a été vérifié par le Comité de relecture du CIUSSS du Saguenay–Lac-Saint-Jean.

## **REMERCIEMENTS**

Aux membres du Comité premiers secours et premiers soins en santé au travail pour leur contribution et aux membres de la Table régionale des infirmiers et infirmières en santé au travail (TRIISAT) pour leur mise à l’essai et leur partage d’expériences et de connaissances.

Aux différents professionnels et intervenants consultés pour leurs commentaires et recommandations.

## **DÉPÔT LÉGAL**

Bibliothèque nationale du Québec, 2017  
Bibliothèque nationale du Canada, 2017

ISBN (version PDF) : 978-2-550-76399-4  
Droit d’auteur : numéro d’enregistrement – 1142056

© Gouvernement du Québec, 2017

## **AVIS POUR L'UTILISATEUR DE L'OUTIL D'ÉVALUATION DU RISQUE CHIMIQUE ET GUIDE DE SÉLECTION DU TYPE DE DOUCHE D'URGENCE**

Le présent outil d'évaluation du risque chimique de même que le guide de sélection du type de douche d'urgence demeurent la propriété exclusive du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux (CIUSSS) du Saguenay–Lac-Saint-Jean avec toutes les conséquences qui en découlent.

Leur usage est réservé exclusivement aux professionnels et aux techniciens du domaine de la santé et de la sécurité au travail, suite à une autorisation expresse et en vigueur données par le CIUSSS, aux conditions stipulée dans cette autorisation.

Tout usage par une personne autre que celles-ci devant est spécifiquement prohibé.

Aucun partage à des tiers ni altération quelconque de l'outil et du guide ne sont autorisés.

Toute personne faisant usage de l'outil et du guide doit avoir reçu une formation reconnue par le CIUSSS.

Le CIUSSS n'assume aucune responsabilité pour toute action, erreur ou omission, mauvaise utilisation et conséquences découlant de l'utilisation totale ou partielle de l'outil et du guide.

En conséquence, le CIUSSS ne peut être tenu responsable envers tout utilisateur ou envers toute autre personne, de quelque dommage-intérêt que ce soit (direct, indirect, accessoire, spécial, exemplaire ou punitif) découlant directement ou indirectement de l'utilisation totale ou partielle, de l'accès ou de l'incapacité d'accéder à l'outil et au guide et de toute décision ou autre mesure prise par l'utilisateur ou par toute autre personne en considération de l'utilisation de l'outil et du guide ou sur la foi de l'information y contenu, de toute erreur ou omission de l'outil et du guide, ainsi que de toute utilisation ou reproduction non autorisée de ceux-ci, même si le CIUSSS a été informé de la possibilité de l'existence d'un tel dommage-intérêt ou de la possibilité de l'existence d'une situation susceptible d'engendrer un tel dommage.

L'utilisateur assume seul tous les risques et périls qui découlent ou peuvent découler de l'utilisation de l'outil et du guide. Ceux-ci ne constituent uniquement que des instruments d'aide à la décision qui ne se substituent en rien au jugement professionnel requis en fonction de chaque situation.

En cliquant sur le bouton ci-dessous, je reconnais avoir lu et compris le sens, la nature et la portée de la clause de non-responsabilité, j'en accepte tous les termes et conditions et j'assume l'entière responsabilité, de quelque nature qu'elle soit, relativement à l'utilisation de l'outil et du guide.



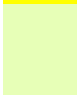


## Grille d'évaluation du risque

Risque relié au produit (FDS)	G	Risque relié au volume (manipulé)	G	Protection collective disponible et/ou individuelle	G	Protection collective et/ou individuelle réellement utilisée	G	Protection collective et/ou individuelle bien utilisée	G	Risque lié à la fréquence de la manutention	P	Risque lié aux conditions et méthodes de manutention	P	Risque lié à la fréquence de transvasement	P	Risque lié aux conditions et méthodes de transvasement	P	Risque lié à la fréquence d'utilisation	P	Risque lié aux conditions d'utilisation	P	Moyens de contrôle mis en place	P
Produit non irritant	0	< 2 litres	2	Collective et/ou individuelle plusieurs types	1	En tout temps (100 %)	1	Oui	1	Annuel	1	Conditions et méthodes sécuritaires ou N/A	0	N/A	0	Conditions et méthodes sécuritaires ou N/A	0	Annuel	2	Connaissance spécifique des risques liés au produit	0	Respectés en tout temps	1
Produit à potentiel irritant	3	2 à 5 litres	4	Une seule (individuelle)	3	Souvent	3	(+ ou -)	3	Mensuel	2	Conditions et méthodes (+ ou -) sécuritaires	6	Annuel	1	Conditions et méthodes (+ ou -) sécuritaires	6	Mensuel	3	Connaissance (+ ou -) précise des risques liés au produit	6	Partiellement respectés	6
Produit à potentiel de brûlures	8	6 à 19 litres	8	Aucune	4	Rarement	4	Non	4	Hebdomadaire	3	Conditions et méthodes non sécuritaires	8	Mensuel	2	Conditions et méthodes non sécuritaires	8	Hebdomadaire	4	Connaissance insuffisante des risques	8	Non respectés	8
Produit extrêmement corrosif	10	Plus de 20 litres	10							Quotidien	4			Hebdomadaire	3			Quotidien	5			Aucun	10
														Quotidien	4								
Insérer le pointage		Insérer le pointage		Insérer le pointage		Insérer le pointage		Insérer le pointage		Insérer le pointage		Insérer le pointage		Insérer le pointage		Insérer le pointage		Insérer le pointage		Insérer le pointage		Insérer le pointage	
La loi priorise l'élimination à la source. La substitution doit être envisagée.		Si réduction des volumes, est-ce que le risque diminue?		Favoriser la protection collective. Fournir les bons ÉPI fait partie des obligations.		Doit être portée en tout temps		Comment maximiser?		Est-ce possible de réduire les manutentions?		Est-ce possible d'acquérir des équipements sécuritaires ou apporter des modifications pour qu'ils soient sécuritaires?		Est-ce possible de limiter la fréquence de transvasement sans augmenter le risque?		Est-ce possible de faire l'acquisition d'équipements sécuritaires ou apporter des modifications pour qu'ils soient sécuritaires?		Si peu utilisé, est-ce possible d'éliminer le produit?		Est-ce que l'utilisateur connaît les risques liés au produit FDS (SIMDUT)?		Comment maximiser ou mettre en place une procédure écrite qui sera respectée?	

Gravité	0
Probabilité	0

## Échelle de la quantification du risque

<b>0</b>					
<b>P r o b a b i l i t é</b>	5	Yellow	Red	Red	Dark Red
	4	Light Green	Yellow	Red	Dark Red
	3	Light Green	Light Green	Yellow	Red
	2	Green	Light Green	Light Green	Yellow
	1	Green	Green	Light Green	Light Green with <b>X</b>
		<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>
		<b>Gravité 4</b>			

-  **Risque jugé inacceptable** (mettre en place des mesures de réduction de la probabilité **et** de la gravité)
-  **Risque alarme** (il est très important de réduire la probabilité **et/ou** la gravité)
-  **Risque acceptable** (cependant, est-ce que tous les efforts ont conduit à la réduction de la probabilité **et/ou** de la gravité?)
-  **Risque acceptable** (cependant, viser la réduction de la probabilité **et/ou** de la gravité)
-  **Risque contrôlé** (maintenir les efforts de réduction du risque)

## Guide de questions pour l'intervenant

<b>Risque relié au produit (pH-solvant)</b>	Consulter la fiche de données de sécurité (FDS) (anciennement la fiche signalétique). Vérifier le pH « si présent ». Si absence de l'information, vérifier les effets sur l'humain ainsi que les premiers soins recommandés (ex. : consulter un médecin).
---	--

### Attention :

- 1) Si inscription sur la FDS de la note suivante : rincer abondamment pendant au moins 30 minutes, il faut l'interpréter comme risque important.
- 2) Consulter immédiatement un médecin est une autre indication du risque du produit.

La loi priorise l'élimination à la source. La substitution doit être envisagée ou la hiérarchie des mesures de prévention et leur mise en place doivent être envisagées (l'inspecteur de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST) pourrait évaluer le processus mis de l'avant avant et après les recommandations).

Veillez considérer les autres risques à l'égard (ex. : produits réactifs qui peuvent influencer sur la gravité du risque).

Y a-t-il un effet additif ou autre sur l'humain si le produit est combiné avec un autre (aspect physico-chimique et/ou interaction biologique) (ex. : solvant, résine, etc. avec consommation d'alcool)? (**voir les effets dans le tableau ci-dessous**)

Dans la fiche PSPS provinciale, un tableau des pH peut servir de référence.

### Interactions physico-chimiques et interactions biologiques

Effet additif : lorsque l'action combinée de deux substances est égale à la somme des effets (2+3=5)

Effet synergique : lorsque l'action combinée de deux substances est plus grande que la somme des effets de chacun (2+3 = 15)

Effet de potentialisation : lorsqu'une substance isolée n'exerce par elle-même aucun effet, mais ajoutée à une seconde substance rend celle-ci plus toxique (0+4=10)

Effet antagoniste : lorsqu'une substance interfère avec une seconde de manière à produire une réduction de la réponse globale (4+3=5 ou 4+0=2)

*Toxicologie industrielle et intoxications professionnelles, Robert Lauwerys, 5<sup>e</sup> édition*

<b>Risque relié au volume</b>	Évaluer le risque en lien avec le volume à partir du moment où un risque d'éclaboussures ou contact avec le travailleur peut survenir (ex. : manipulation de baril, de réservoir ou autres).
-------------------------------	--

- Est-ce profitable, en termes de risque, de réduire les volumes?
- Est-ce qu'une réduction du volume diminue le risque ou l'augmente par le fait d'une manipulation, d'une manutention ou d'un transvasement accru (tenir compte des tâches réalisées à l'intérieur d'une année)? **Référence au volume manipulé**

<b>Protection collective <u>disponible et/ou individuelle</u></b>	Évaluer tout équipement créant une barrière entre un produit potentiel à risque et le travailleur. La hiérarchie des moyens de prévention doit être appliquée (élimination à la source, substitution, moyen collectif, mesure administrative, ÉPI) (ex. : écran transparent fixé devant le travailleur, visière, gants de protection, lunettes de sécurité, lunettes enveloppantes, masque complet, tablier, vêtements complets de protection résistant au produit à risque).
---	---

- Est-ce que des équipements de protection fixe sont installés ou disponibles ou à **envisager** afin de protéger le travailleur contre les éclaboussures potentielles?
- Est-ce qu'il y a plusieurs niveaux de protection (ex. : lunettes de sécurité, lunettes enveloppantes et visière ou masque facial)? Sinon, quelles sont les explications fournies par le travailleur? Par l'employeur?
- Est-ce possible de combiner l'utilisation de plusieurs ÉPI? Sinon, quelles sont les explications fournies par le travailleur? Par l'employeur?
- Est-ce que les ÉPI sont disponibles en quantité suffisante permettant de maximiser le niveau de protection (ex. : gants de protection brisés ou souillés)? Sinon, quelles sont les explications fournies par le travailleur? Par l'employeur?
- Est-ce possible de nettoyer les gants non jetables lorsque souillés côté extérieur et près du milieu de travail? Est-ce possible de neutraliser les gants avec un produit de type bicarbonate de soude?
- Est-ce qu'il y a risque ou constat de contamination croisée avec les ÉPI et diverses surfaces devant éviter la souillure (ex. : porter des gants et toucher les poignées de porte)?
- Est-ce que les ÉPI sont disponibles à proximité du lieu à risque? Sinon, quelles sont les explications fournies par le travailleur? Par l'employeur? Ex. : le fait de sortir quotidiennement du milieu de travail pour se procurer l'équipement serait moins favorable aux bonnes pratiques. Sinon, quelles sont les explications fournies par le travailleur? Par l'employeur?
- Est-ce que le travailleur a la possibilité de ranger les ÉPI près de son milieu de travail et dans un milieu propre et exempt de contaminants ou souillures (ex. : demi-masque à cartouches, activation dès l'ouverture)? Sinon, quelles sont les explications fournies par le travailleur? Par l'employeur?

<b>Protection collective ou individuelle <u>réellement utilisée</u></b>	Évaluer par diverses sources si les équipements de protection sont réellement utilisés (ex. : auprès des travailleurs, quantité achetée, réserve observable).
---	---

- Est-ce que l'employé porte réellement la ou les protections? Si oui, à quels moments?
- Si non portées en tout temps, quelles sont les explications fournies par le travailleur? Par l'employeur?
- Si jamais portées, quelles sont les explications fournies par le travailleur? Par l'employeur?
- Est-ce que les ÉPI sont disponibles en quantité suffisante en tout temps?
- Est-ce que le travailleur porte une combinaison d'ÉPI lorsqu'envisageable? Sinon, quelles sont les explications fournies par le travailleur? Par l'employeur?

<b>Protection collective ou individuelle <u>bien utilisée</u></b>	Évaluer par observation si les moyens portés et mis à la disposition des travailleurs sont conformes.
---	---

- Est-ce que l'ÉPI couvre toutes les zones à risque?
- Est-ce qu'il y a risque de contaminer les vêtements de travail?
- Est-ce le bon type d'ÉPI?
- Est-ce que l'ÉPI est approprié et en lien avec le risque? Un gant de cuir n'apporte pas la protection souhaitable à un produit chimique. Il peut s'imbiber du produit et occasionner une brûlure subséquente. Une paire de bottes en cuir conduit au même phénomène.
- Est-ce que l'état des ÉPI est vérifié sur une base régulière? Les gants peuvent se dégrader rapidement, il faut effectuer un changement sur une base régulière (ex. : les gants de caoutchouc devraient être changés tous les mois ou plus fréquemment si signes de détérioration).
- Est-ce que l'employé pourrait contaminer plusieurs surfaces de travail qu'il faut éviter de contaminer de par le fait que d'autres employés pourraient se contaminer sans protection adéquate?
- Est-ce que les protections sont bien portées par l'individu?

<b>Risque lié à la fréquence de la manutention</b>	<b>Référence à la manutention (transport) du produit à l'intérieur de l'établissement et par les employés de celui-ci (retirer).</b>
--	--

- Est-ce possible de réduire les manutentions?
- Est-ce possible d'éliminer?

<b>Risque lié aux conditions et méthodes de manutention</b>	<b>Évaluer sous quelles conditions la manutention des produits est réalisée à l'égard du risque d'éclaboussures aux yeux, visage et tout le corps.</b>
---	--

- Est-ce que les conditions de manutention sont sécuritaires? Et en tout temps (jour, soir, nuit) (printemps, été, automne, hiver)? Sinon, où, quand et dans quelles conditions (surface inégale, température difficile, éclairage déficient, seul sans aide, procédure + ou - claire, pente raide, hauteur en palier, surface glissante, marches ou escaliers à risque, contenant rangé à une hauteur non optimale, etc.)?
- Est-ce que les méthodes de manutention sont sécuritaires? Et en tout temps? Diffèrent d'un quart de travail à l'autre et d'un travailleur à l'autre, aucune méthode spécifique, risque d'éclaboussures présent, charge lourde, seul sans aide, charge glissante pouvant être échappée, etc.
- Est-ce possible d'utiliser des équipements de manutention sécuritaires et disponibles en tout temps? Sinon, quelles sont les raisons fournies par le travailleur? Par l'employeur?
- Est-ce que des équipements de manutention sécuritaires sont requis? Sinon, est-ce sans risque?
- Est-ce qu'il y a une possibilité de chute du contenant générant un risque d'éclaboussures?
- Est-ce qu'une FDS du produit est disponible sur les lieux de manutention? Sinon, quelles sont les explications fournies par le travailleur? Par l'employeur?
- Est-ce que l'étiquette d'identification est apposée sur le produit et est lisible? Sinon, quelles sont les explications fournies par le travailleur? Par l'employeur?
- Est-ce que les risques liés au produit sont connus de l'employeur et de l'utilisateur?

<b>Risque lié à la fréquence de transvasement</b>	<b>Évaluer la fréquence de transvasement allégué, et ce, peut importe le volume dont il est question.</b>
---	---

- Est-ce possible de limiter la fréquence de transvasement sans augmenter le risque?
- Est-ce que la fréquence alléguée semble plausible? Sinon, quelles sont les explications fournies par le travailleur? Par l'employeur?
- Est-ce possible de faire différemment (ex. : pompe)?

<b>Risque lié aux conditions et méthodes de transvasement</b>	<b>S'il y a lieu, évaluer sous quelles conditions le transvasement est effectué.</b>
---	--

- Est-ce que les conditions de transvasement sont sécuritaires? Et en tout temps (jour, soir, nuit) (printemps, été, automne, hiver)? Sinon, où, quand et dans quelles conditions (surface inégale, température difficile, éclairage déficient, seul sans aide, procédure + ou - claire, pente raide, hauteur en palier, surface glissante, marches ou escalier à risque, rangé à une hauteur non optimale, encombrement, etc.)?

- Est-ce que les méthodes de transvasement sont sécuritaires? Et en tout temps? Diffèrent d'un quart de travail à l'autre, aucune méthode spécifique, risque d'éclaboussures présent, charge lourde, seul sans aide, charge glissante pouvant être échappée, effectué dans une pente, à des hauteurs présentant un risque, effectué rarement, nouvel employé connaissant plus ou moins le processus, etc.
- Est-ce possible de faire l'utilisation d'équipements de transvasement sécuritaires? Sinon, quelles sont les explications fournies par le travailleur? Par l'employeur?
- Est-ce que l'acquisition d'équipements de transvasement est requise? Sinon, est-ce sans risque?
- Est-ce qu'une FDS du produit est disponible sur le lieu de transvasement? Sinon, quelles sont les explications fournies par le travailleur? Par l'employeur?
- Est-ce que l'étiquette d'identification est apposée sur le produit et est lisible?
- Est-ce que les risques liés au produit sont connus de l'employeur et de l'utilisateur? Si non, quelles sont les explications fournies par le travailleur? Par l'employeur?

<b>Risque lié à la fréquence d'utilisation</b>	<b>(Étape finale) Évaluer l'utilisation du produit par le travailleur (ex. : vaporisation du produit sur une pièce).</b>
--	--

- Est-ce que le produit est conservé « au cas où », c'est-à-dire dans l'éventualité qu'un jour il puisse être utile?
- Si peu utilisé, viser l'élimination.
- Existe-t-il une façon de faire qui diminuerait l'utilisation du produit (ex. : entretien plus fréquent évitant l'utilisation d'un produit plus puissant pour le nettoyage)?



<b>Risque lié aux conditions d'utilisation</b>	<b>Connaissance spécifique des risques en lien avec l'utilisation du produit.</b>
--	---

- Est-ce que lors de la visite initiale, le travailleur rencontré sait **où se trouve la FDS** correspondant au produit? Si oui, dans quel délai? Sinon, pourquoi? Et qu'est-ce qui devrait être mis en place pour corriger la situation?
- Est-ce que le travailleur rencontré maîtrise les informations pertinentes **des risques** en lien avec la FDS du produit? Sinon, pourquoi? Et comment corriger la situation?
- Est-ce que la FDS est disponible à tous, y compris le secouriste? Si oui, dans quel délai? Sinon, pourquoi? Et qu'est-ce qui devrait être mis en place pour corriger la situation?

<b>Moyens de contrôle mis en place</b>	<b>Document détaillé <u>face aux risques</u> de toutes les étapes à suivre pour effectuer la tâche de façon sécuritaire (s'il y a une procédure, c'est que le risque est toujours présent).</b>
--	---

- Est-ce qu'une procédure est établie en lien avec la **manutention**? Sinon, pourquoi?
- Est-ce qu'une procédure est écrite, disponible et diffusée? De quelle façon? Sinon, pourquoi?
- Par quels moyens l'employeur s'assure du respect de la procédure?
- Est-ce que la procédure est mise à jour? Si oui, à quelle fréquence? Sinon, pourquoi?
- Est-ce qu'une procédure est établie en lien avec le **transvasement**? Sinon, pourquoi?
- Est-ce qu'une procédure est écrite, disponible et diffusée? De quelle façon? Sinon, pourquoi?
- Par quels moyens l'employeur s'assure du respect de la procédure?
- Est-ce que la procédure est mise à jour? Si oui, à quelle fréquence? Sinon, pourquoi?
- Est-ce qu'une procédure est établie en lien avec l'**utilisation**? Sinon, pourquoi?
- Est-ce qu'une procédure est écrite, disponible et diffusée? De quelle façon? Sinon, pourquoi?
- Par quels moyens l'employeur s'assure du respect de la procédure?
- Est-ce que la procédure est mise à jour? Si oui, à quelle fréquence. Sinon, pourquoi?

## Types de douches

Risque relié au produit (pH-solvant)	Volume utilisé		Site anatomique à risque potentiel	
<b>Produit non irritant</b>	<b>A</b>	<b>Moins 2 litres</b>	<b>1</b>	<b>Yeux</b>  <b>a</b>
<b>Produit à potentiel irritant</b>	<b>B</b>	<b>2 à 5 litres</b>	<b>2</b>	<b>Visage/ tête</b>  <b>b</b>
<b>Produit à potentiel de brûlures chimiques ou thermiques</b>	<b>C</b>	<b>6 à 19 litres</b>	<b>3</b>	<b>Mains/ Bras</b>  <b>c</b>
<b>Produit très corrosif</b>	<b>D</b>	<b>Plus de 20 litres</b>	<b>4</b>	<b>Haut du corps</b> <b>Corps entier</b>  <b>d</b>

**Risque B**  
**Recommandations**

**Risque C**  
**Obligation**  
**La norme**





« Les outils doivent être plus que des caleuses. À la limite, même s'il n'y avait pas de résultat, ce qui est important c'est que l'on comprenne les déterminants. Comment ces déterminants jouent dans un modèle d'appréciation du risque, c'est au niveau pédagogique que tout ce passe ».

*Daniel Drolet American Industriel Hygiène Association (AIHA) colloque avril 2015 FRANCE*

**Risque D**  
**Obligation + conformité à la norme ANSI Z-358.1**

A	Pas de risque ajouté irritatif ou de brûlure
B-1-a et B-1-b	Douche oculaire selon la norme Z-358.1 est le meilleur choix, cependant douche oculaire sur robinet répondant aux critères à l'annexe 1 acceptable
B-1-c et B-1-d	Robinet répondant aux critères à l'annexe 1 acceptable Douche oculaire selon la norme Z-358.1 est le meilleur choix, cependant douche oculaire sur robinet répondant aux critères à l'annexe 1 acceptable
B-2-a et B-2-b	Douche oculaire selon la norme Z-358.1 est le meilleur choix, cependant douche oculaire sur robinet répondant aux critères à l'annexe 1 acceptable
B-2-c et B-2-d	Robinet répondant aux critères à l'annexe 1 acceptable Douche oculaire selon la norme Z-358.1 est le meilleur choix, cependant douche oculaire sur robinet répondant aux critères à l'annexe 1 acceptable
B-3-a et B-3-b	Douche oculaire selon la norme Z-358.1 est le meilleur choix, cependant douche oculaire sur robinet répondant aux critères à l'annexe 1 acceptable
B-3-c et B-3-d	Robinet répondant aux critères à l'annexe 1 acceptable Douche oculaire selon la norme Z-358.1 est le meilleur choix, cependant douche oculaire sur robinet répondant aux critères à l'annexe 1 acceptable
B-4-a et B-4-b	Douche oculaire selon la norme Z-358.1 est le meilleur choix, cependant douche oculaire sur robinet répondant aux critères à l'annexe 1 acceptable
B-4-c et B-4-d	Robinet répondant aux critères à l'annexe 1 acceptable Douche oculaire selon la norme Z-358.1 est le meilleur choix, cependant douche oculaire sur robinet répondant aux critères à l'annexe 1 acceptable
C-1-a et C-1-b	Douche oculaire selon la norme Z-358.1 est le meilleur choix, cependant douche oculaire sur robinet répondant aux critères à l'annexe 1 acceptable
C-1-c* et C-1-d*	Robinet répondant aux critères à l'annexe 1 acceptable Douche oculaire selon la norme Z-358.1 est le meilleur choix, cependant douche oculaire sur robinet répondant aux critères à l'annexe 1 acceptable, douche corporelle répondant aux critères à l'annexe 1 <b>serait un atout*</b>
C-2-a et C-2-b	Douche oculaire selon la norme Z-358.1 est le meilleur choix, cependant douche oculaire sur robinet répondant aux critères à l'annexe 1 acceptable
C-2-c	Robinet répondant aux critères à l'annexe 1 acceptable Douche oculaire selon la norme Z-358.1 est le meilleur choix, cependant douche oculaire sur robinet répondant aux critères à l'annexe 1 acceptable
C-2-d	Douche oculaire selon la norme Z-358.1 est le meilleur choix, cependant douche oculaire sur robinet répondant aux critères à l'annexe 1 acceptable Douche corporelle (d'urgence, secours) selon la norme Z-358.1 est le meilleur choix, cependant une douche corporelle répondant aux critères à l'annexe 1 est acceptable
C-3-a et C-3-b	Douche oculaire selon la norme Z-358.1 est le meilleur choix, cependant douche oculaire sur robinet répondant aux critères à l'annexe 1 acceptable
C-3-c et C-3-d	Douche oculaire selon la norme Z-358.1 est le meilleur choix, cependant douche oculaire sur robinet répondant aux critères à l'annexe 1 acceptable Douche corporelle (d'urgence, secours) selon la norme Z-358.1 est le meilleur choix, cependant une douche corporelle répondant aux critères à l'annexe 1 est acceptable
C-4-a	Douche oculaire selon la norme Z-358.1 est le meilleur choix, cependant douche oculaire sur robinet répondant aux critères à l'annexe 1 acceptable
C-4-b	Douche oculaire selon la norme Z-358.1 est le meilleur choix, cependant douche oculaire sur robinet répondant aux critères à l'annexe 1 acceptable Douche corporelle (d'urgence, secours) selon la norme Z-358.1 est le meilleur choix, cependant une douche corporelle répondant aux critères à l'annexe 1 est acceptable
C-4-c	Douche oculaire selon la norme Z-358.1 est le meilleur choix, cependant douche oculaire sur robinet répondant aux critères à l'annexe 1 acceptable Douche corporelle (d'urgence, secours) selon la norme Z-358.1 est le meilleur choix, cependant une douche corporelle répondant aux critères à l'annexe 1 est acceptable
C-4-d	Douche oculaire selon la norme Z-358.1 Douche corporelle (d'urgence, secours) selon la norme Z-358.1
D-1-a	Douche oculaire selon la norme Z-358.1
D-1-b	Douche oculaire selon la norme Z-358.1 Douche corporelle (d'urgence, secours) selon la norme Z-358.1 est le meilleur choix, cependant une douche corporelle répondant aux critères à l'annexe 1 est acceptable
D-1-c	Douche oculaire selon la norme Z-358.1 Douche corporelle (d'urgence, secours) selon la norme Z-358.1 est le meilleur choix, cependant une douche de corps répondant aux critères à l'annexe 1 est acceptable
D-1-d	Douche oculaire selon la norme Z-358.1 Douche corporelle (d'urgence, secours) selon la norme Z-358.1 est le meilleur choix, cependant une douche corporelle répondant aux critères à l'annexe 1 est acceptable
D-2-a	Douche oculaire selon la norme Z-358.1
D-2-b	Douche oculaire selon la norme Z-358.1 Douche corporelle (d'urgence, secours) selon la norme Z-358.1
D-2-c	Douche oculaire selon la norme Z-358.1 Douche corporelle (d'urgence, secours) selon la norme Z-358.1
D-2-d	Douche oculaire selon la norme Z-358.1 Douche corporelle (d'urgence, secours) selon la norme Z-358.1
D-3-a	Douche oculaire selon la norme Z-358.1
D-3-b	Douche oculaire selon la norme Z-358.1 Douche corporelle (d'urgence, secours) selon la norme Z-358.1
D-3-c	Douche oculaire selon la norme Z-358.1 Douche corporelle (d'urgence, secours) selon la norme Z-358.1
D-3-d	Douche oculaire selon la norme Z-358.1 Douche corporelle (d'urgence, secours) selon la norme Z-358.1
D-4-a	Douche oculaire selon la norme Z-358.1
D-4-b	Douche oculaire selon la norme Z-358.1 Douche corporelle (d'urgence, secours) selon la norme Z-358.1
D-4-c	Douche oculaire selon la norme Z-358.1 Douche corporelle (d'urgence, secours) selon la norme Z-358.1
D-4-d	Douche oculaire selon la norme Z-358.1 Douche corporelle (d'urgence, secours) selon la norme Z-358.1

## Types de douches

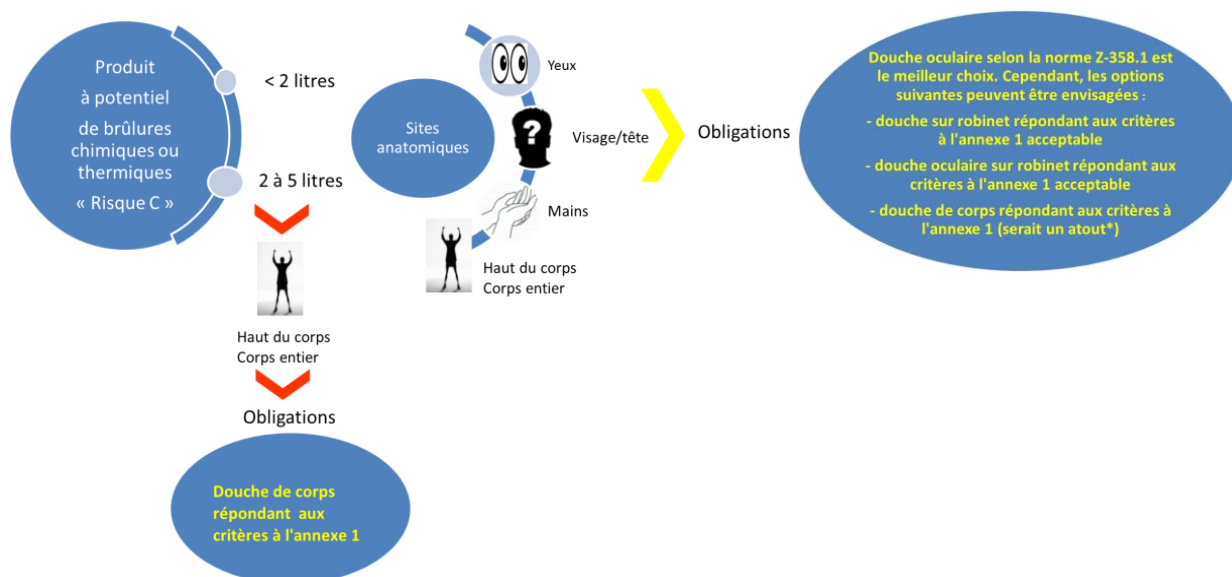
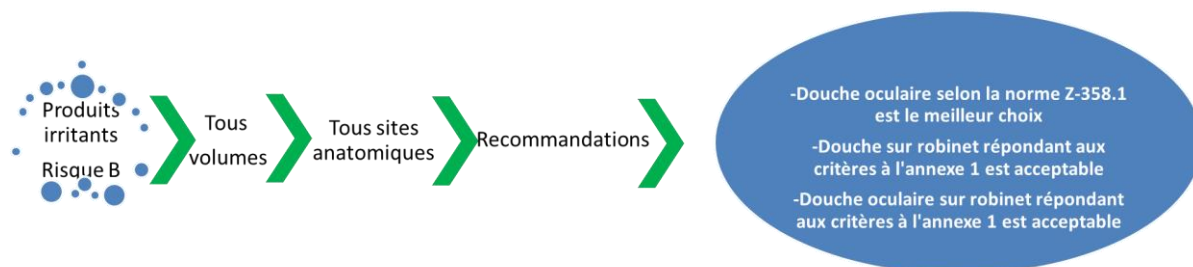
Risque relié au produit (pH-solvant)	Volume utilisé		Site anatomique à risque potentiel
Produit non irritant	A	Moins 2 litres	1 Yeux  a
Produit à potentiel irritant	B	2 à 5 litres	2 Visage/ tête  b
Produit à potentiel de brûlures chimiques ou thermiques	C	6 à 19 litres	3 Mains/ Bras  c
Produit très corrosif	D	Plus de 20 litres	4 Haut du corps Corps entier  d

	A	Pas de risque ajouté irritatif ou de brûlure
<b>Risque B Recommandations</b>	Tous les types de risque B	Robinet répondant aux critères à l'annexe 1 acceptable Douche oculaire selon la norme Z-358.1 est le meilleur choix, cependant douche oculaire sur robinet répondant aux critères à l'annexe 1 acceptable
	(C-1-a et C-1-b) (C-1-c* et C-1-d*) (C-2-a et C-2-b) et C-2-c	Robinet répondant aux critères à l'annexe 1 acceptable Douche oculaire selon la norme Z-358.1 est le meilleur choix, cependant douche oculaire sur robinet répondant aux critères à l'annexe 1 acceptable, douche de corps répondant aux critères à l'annexe 1 ( <b>serait un atout*</b> )
<b>Risque C Obligation La norme</b>	C-2-d (C-3-c et C-3-d)	Douche oculaire selon la norme Z-358.1 est le meilleur choix, cependant douche oculaire sur robinet répondant aux critères à l'annexe 1 acceptable Douche corporelle (d'urgence, secours) selon la norme Z-358.1 est le meilleur choix, cependant une douche corporelle répondant aux critères à l'annexe 1 est acceptable
	(C-3-a et C-3-b) (C-4-a et C-4b) C-4-c	Douche oculaire selon la norme Z-358.1 est le meilleur choix, cependant douche oculaire sur robinet répondant aux critères à l'annexe 1 acceptable
<b>Risque C* et D Obligation + conformité à la norme ANSI Z-</b>	C*-4-d	Douche oculaire selon la norme Z-358.1 Douche corporelle (d'urgence, secours) selon la norme Z-358.1
	(D-1-a* et D-2-a) (D-3-a et D-4-a)	Douche oculaire selon la norme Z-358.1*
	(D-1-b et D-1-c) (D-1-d)	Douche oculaire selon la norme Z-358.1 Douche corporelle (d'urgence, secours) selon la norme Z-358.1 est le meilleur choix, <u>cependant une douche corporelle répondant aux critères à l'annexe 1 est acceptable</u>
	(D-2-b et D-2-c) (D-2-c et D-3-b) (D-3-c et D-3-d) (D-4-b et D-4-c) D-4-d	Douche oculaire selon la norme Z-358.1 Douche corporelle (d'urgence, secours) selon la norme Z-358.1

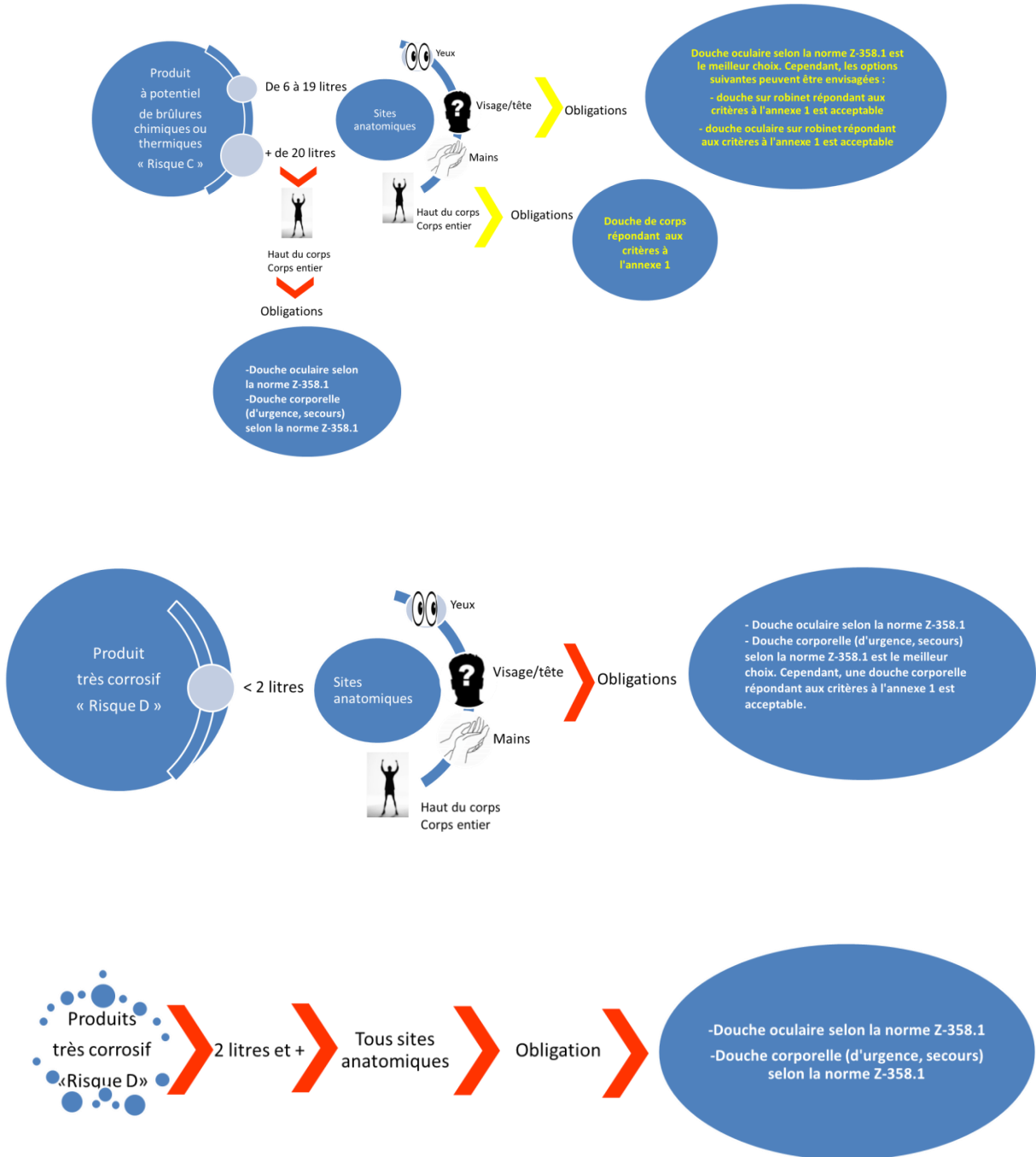
« Les outils doivent être plus que des calculettes. À la limite, même s'il n'y avait pas de résultat, ce qui est important c'est que l'on comprenne les déterminants. Comment ces déterminants jouent dans un modèle d'appréciation du risque, c'est au niveau pédagogique que tout ce passe ».

*Daniel Drolet American Industriel Hygiène Association (AIHA) colloque avril 2015 FRANCE*

## Types de douches



## Types de douches



## Annexe 1

Type	Exigences
Douche oculaire et faciale	<ul style="list-style-type: none"><li>• Installée sur robinetterie et plomberie fonctionnelle en tout temps</li><li>• Utilisation facile</li><li>• Ayant un débit minimal de 1,5 litres/min</li><li>• Permettant d'irriguer les deux yeux à la fois et dans les bons angles (jets dirigés vers le centre)</li><li>• Eau tempérée (un mélangeur domestique permettrait de tempérer la température de l'eau)</li><li>• Capuchons de protection des buses (gicleurs) en place et fonctionnels</li><li>• Purge hebdomadaire avec registre de vérification</li><li>• Propreté de tout le système y compris les manettes d'ouverture</li><li>• Doit pouvoir être utilisée à proximité du risque ou atteignable à l'intérieur de 10 secondes</li></ul>
Douche corporelle	<ul style="list-style-type: none"><li>• À proximité des lieux</li><li>• Utilisation facile</li><li>• Ayant un bon débit</li><li>• Permettant d'irriguer tout le corps</li><li>• Eau tempérée (un mélangeur domestique permettrait de tempérer la température de l'eau tout en protégeant)</li><li>• Purge hebdomadaire avec registre de vérification</li><li>• Propreté de tout le système y compris les manettes d'ouverture</li><li>• Doit pouvoir être utilisée à proximité du risque ou atteignable à l'intérieur de 10 secondes</li></ul>

**Centre intégré  
universitaire de santé  
et de services sociaux  
du Saguenay-  
Lac-Saint-Jean**

**Québec** 